

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-104

■ Délibération

N° 2026-84

Séance du 12 mai 2026

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES
ÉLECTORALES : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE TITULAIRE DE LA LISTE MAJORITAIRE
ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 31 Pouvoirs : 1 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : LONGERAY A.

Secrétaire de séance : Christophe BERTHOLIO

Entendu l'exposé suivant :

Par la délibération n°2026-055, le conseil municipal de Fillière a désigné comme membres titulaires de la Commission de contrôle des listes électorales :

- Jacques BOCQUET, Emilie MEURICE, Audrey VEYRAT-MASSON comme membres de la Commission de contrôle appartenant à la liste majoritaire,
- Francis AUBERT comme membre de la Commission de contrôle des listes électorales appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus de voix,
- Stéphane BOUCLIER comme membre de la Commission de contrôle des listes électorales appartenant à la 3ème liste ayant obtenu le plus de voix.

La démission de Madame Émilie MEURICE de ses fonctions de conseillère municipale, le 21 avril 2026, entraîne une vacance au sein des 3 sièges des membres titulaires de la liste majoritaire. Une nouvelle désignation doit être effectuée afin de pourvoir le siège de membre titulaire vacant de la liste majoritaire.

Il est également nécessaire de procéder à la désignation de membres suppléants, dans le cas où un membre titulaire serait dans l'incapacité de mener à bien ses attributions. Ces désignations doivent suivre les mêmes règles que pour celles des membres titulaires, à savoir :

- Dans les communes où au moins deux listes ont obtenu des sièges lors du dernier scrutin municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux. Dans le cas de Fillière, plus de trois listes sont présentes au conseil municipal :
 - o 3 conseillers de la liste majoritaire ;
 - o 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la 2ème et à la 3ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2016-1048 du 7 août 2016 ;

Vu l'article R.7 du code électoral ;

Considérant qu'il a été fait appel aux candidatures avant de procéder au vote ;

Considérant que pour assurer la bonne administration des affaires générales de la commune, la démission de Madame MEURICE entraîne une nouvelle désignation d'un membre titulaire de la liste majoritaire, afin de respecter le nombre de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Françoise TAGAND comme membre titulaire de la Commission de contrôle des listes électorales de la liste majoritaire, en remplacement de Madame Emilie MEURICE,
- **DESIGNE** Madame Anne FUMEX, Monsieur Jean-Yves RUBIN-DELANCHY et Monsieur Nicola BOLLARD comme membres suppléants pour la liste majoritaire,
- **DESIGNE** Monsieur Philippe MACHEDA comme membre suppléant de la Commission de contrôle des listes électorales appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus de voix ;
- **DESIGNE** Madame Céline BURDIN comme membre suppléant de la Commission de contrôle des listes électorales appartenant à la 3ème liste ayant obtenu le plus de voix.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le 27 MAI 2026 **S²LOW**
ID : 074-200062586-20260512-DEL_2026_084-DE

Feuillet n°2026-105

**Le Secrétaire de séance
Christophe BERTHOLIO**



**Le Maire
Christian ANSELME**



